

Au 1er janvier 2019, les missions assurées par l'Agence France Entrepreneur en matière de soutien à l'entrepreneuriat ont été transférées à Bpifrance.

bpi france

A compter du 1er janvier 2019, Bpifrance reprend l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises.

Bpifrance Création, issu de ce rapprochement, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance. Dédiée au financement et au développement des entreprises partout en France, BPI France création a pour ambition de garantir l'égalité d'accès à ses offres à l'ensemble des porteurs de projet, notamment en renforçant les opportunités des entrepreneurs issus des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Véritable démarche d'adhésion au service des créateurs et des entrepreneurs des territoires fragiles, la stratégie "Entrepreneuriat pour tous" proposée doit permettre d'associer les experts de l'accompagnement et tous les partenaires des territoires en se concentrant sur 3 axes majeurs :

- **Faciliter l'accès à l'offre**

- **Animer les communautés**
- **Accélérer les entreprises**

Plus d'information sur le portail de référence dédié à la création-reprise d'entreprises lancé le 30 janvier : <https://bpifrance-creation.fr/> [1]



Dates: Mercredi 30 janvier 2019 - 21:45

Thématiques: [Développement économique](#) [2]

Publié le 30 janvier 2019

URL de la source (modifié le 31/01/2019 - 09:21): <https://irev.fr/actualites-0/bpi-france-creation-le-nouvel-interlocuteur-pour-stimuler-la-creation-dactivite-dans>

Liens

[1] <https://bpifrance-creation.fr/>

[2] <https://irev.fr/taxonomy/term/3678>

Bannière: